

PERMIS DE CONSTRUIRE



Année 2

LE PROCÈS DE PAVILLON

Par le Collectif X

Porteurs de projet: Arthur Fourcade et Yoan Miot

Permis de construire

est un projet de recherche-cr ation, men  conjointement par un professeur en am nagement et urbanisme, **Yoan Miot**, et un metteur en sc ne de th atre, **Arthur Fourcade**.

Pourquoi "recherche-cr ation" ?

« recherche »

parce que chaque phase du projet commence par une enqu te scientifique de terrain.

« cr ation »

parce qu'il s'agit de rendre compte des fruits de notre recherche par des moyens th atraux, festifs et rassembleurs.

...et plus encore

  cette expression consacr e de «recherche-cr ation», il faudrait ajouter un troisi me terme : notre projet a une importante dimension p dagogique et participative.   chaque  tape, nous sommes accompagn s d' tudiant.es et d'amateur.rices qui prennent une part compl te au travail, depuis l'enqu te initiale jusqu'  sa restitution th atrale, donnant corps   une forme de «**science citoyenne**». Une recherche-cr ation qui ne se fait jamais en l'absence de citoyen.nes, concern .es, ou   concerner.

De quoi ça parle ?

Permis de construire est un projet d'enquête sur la fabrique du logement neuf en France, et tente de comprendre :

Pourquoi le logement est-il si cher ?

Pour répondre à cette question, nous enquêtons chaque année sur un terrain différent - ville croissante, ville décroissante, périurbain, ruralité, projet alternatif - pour apercevoir cette fabrique contemporaine sous toutes ses facettes et dans tous ses états.

Pourquoi le "permis de construire" ?

Le permis de construire, c'est ce simple panneau blanc accroché sur les grilles de nos chantiers. On le voit tout le temps, on ne le voit plus. Mais si, un jour, on prend le temps de le lire et de le décrypter, on découvre que derrière son caractère anodin de mobilier urbain se cache toute la fabrique de la ville et tous ses mondes sociaux. On comprend que ce simple rectangle blanc est un carrefour d'intentions, de flux financiers et de négociations. Il porte le récit complet de la forme de nos villes.

C'est là la vertu *théâtrale* de cet objet : il est métonymique. Et s'il permet d'évoquer le général et les échelles les plus larges, il commence toujours par nous parler du particulier. S'il s'offre comme point de départ d'une large méditation sur la place du capitalisme dans nos espaces vécus, c'est toujours à partir du plus concret. Il ne participera jamais à cacher que derrière chaque projet, il y a d'abord des gens.

Au-delà, la formule « permis de construire » n'est pas exempte d'une certaine poésie. Il suffit de la mettre à l'interrogatif pour en ouvrir de nouvelles dimensions : " Est-il permis de construire ? De se construire ? De construire sa ville ? De construire sa vie ? "

Qui empêche ? Qui autorise ? Qui permet ? Pour qui ? Pourquoi ?

L'esprit de ce projet est d'investir le travail scientifique et de le remettre au centre de la vie citoyenne. C'est aussi de réenchanter le débat public en construisant de grands récits collectifs et très informés sur les sujets du quotidien.

En plus de donner lieu à des publications scientifiques, l'ensemble du projet se destine à devenir une grande fresque de théâtre, un grand récit polyphonique qui synthétisera l'ensemble des savoirs que nous aurons accumulés, et qui rassemblera tous les participant.es rencontrés.es à chacune de nos étapes de travail.

En plus de Yoan et Arthur, cette recherche-cr ation est men e par l'ensemble des membres du Collectif X :

L'administratrice **Ma lle Gagne**

La chercheuse **Anne Pellois**

L'illustratrice **Madeleine Guilluy**

Le sc nographe **Charles Boinot**

Les artistes de plateau **Katell Daunis, Kathleen Dol,**

Fran ois Gorrissen, Lucile Paysant

Cette  quipe, h riti re des m thodes de *VILLES#* ainsi que de nombreux autres projets du Collectif X, s'appuie sur une solide exp rience de terrain, et s'est constitu  au fil des ann es un muscle profond fait d' coute, de souplesse et d'hospitalit .

C'est quoi *VILLES#* ?

VILLES# est le pr c dent projet   cheval entre th  tre et urbanisme port  par le m me duo. Nous l'avons men  intens ment de 2013   2018. Il consistait   nous poser durant un mois dans une structure sociale de quartier, et   dresser sur place un portrait th  tral de la ville dans lequel les habitant.es pouvaient s'impliquer.

  travers *VILLES#*, Yoan nous a transmis des outils d'enqu te sociologique, ainsi qu'une certaine fa on de regarder la ville, de comprendre ses enjeux, et d' couter ses habitant.es afin de faire de leur expertise de pratique, une mati re th  trale   la fois solide, vivante et impartiale.

Cette approche de la m thodologie et de la rigueur scientifique a constitu  un muscle central du Collectif X, d'autant que ce projet a  t  l'occasion pour nous d'inventer nos outils de participation citoyenne, et de d velopper notre go t profond pour l'accueil de tous.tes sur la sc ne.

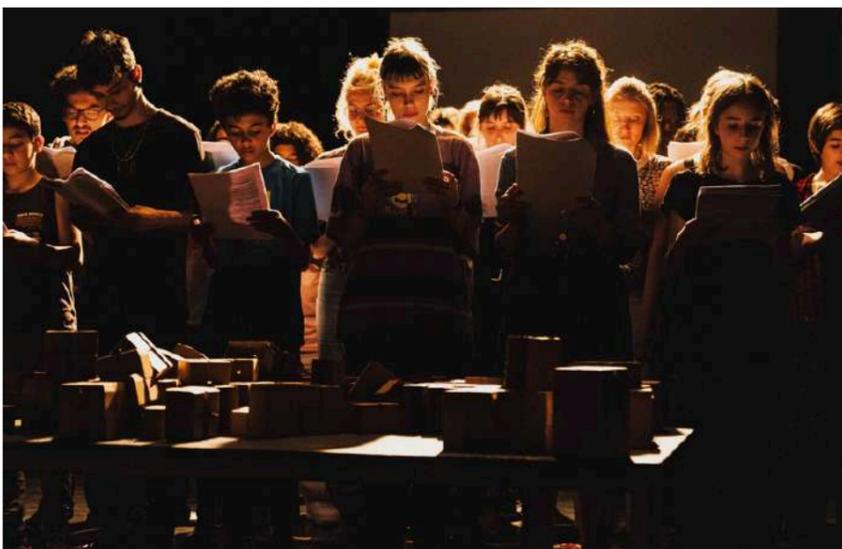


LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DU PROJET

Permis de construire #1 : (2023-2024)

Avec le Rize (Villeurbanne) et le Théâtre le Ciel (Lyon 8), nous avons étudié la fabrique de la ville dans le contexte d'une grande métropole au foncier tendu : Villeurbanne.

Une restitution théâtrale de cette enquête a eu lieu, en compagnie de la trentaine de participant.es rencontrés lors de nos ateliers.

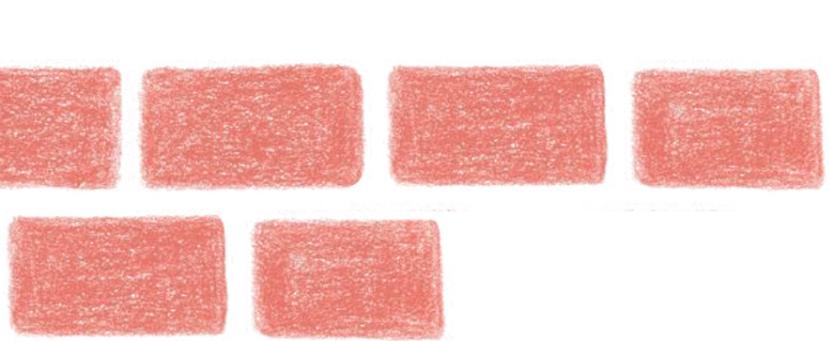


Permis de construire, représentation donnée au Ciel, le 21 mai 2024

Permis de construire #2 : (2024-2025)

Nous avons répondu à une commande de Loire Forez Agglomération qui nous a demandé d'étudier l'évolution des droits à construire sur son territoire dans le contexte de la ZAN. Nous y avons répondu avec les artistes du Collectif X ainsi que des étudiant.es de l'Ecole d'urbanisme de Paris et des étudiant.es en dramaturgie de l'ENS de Lyon.

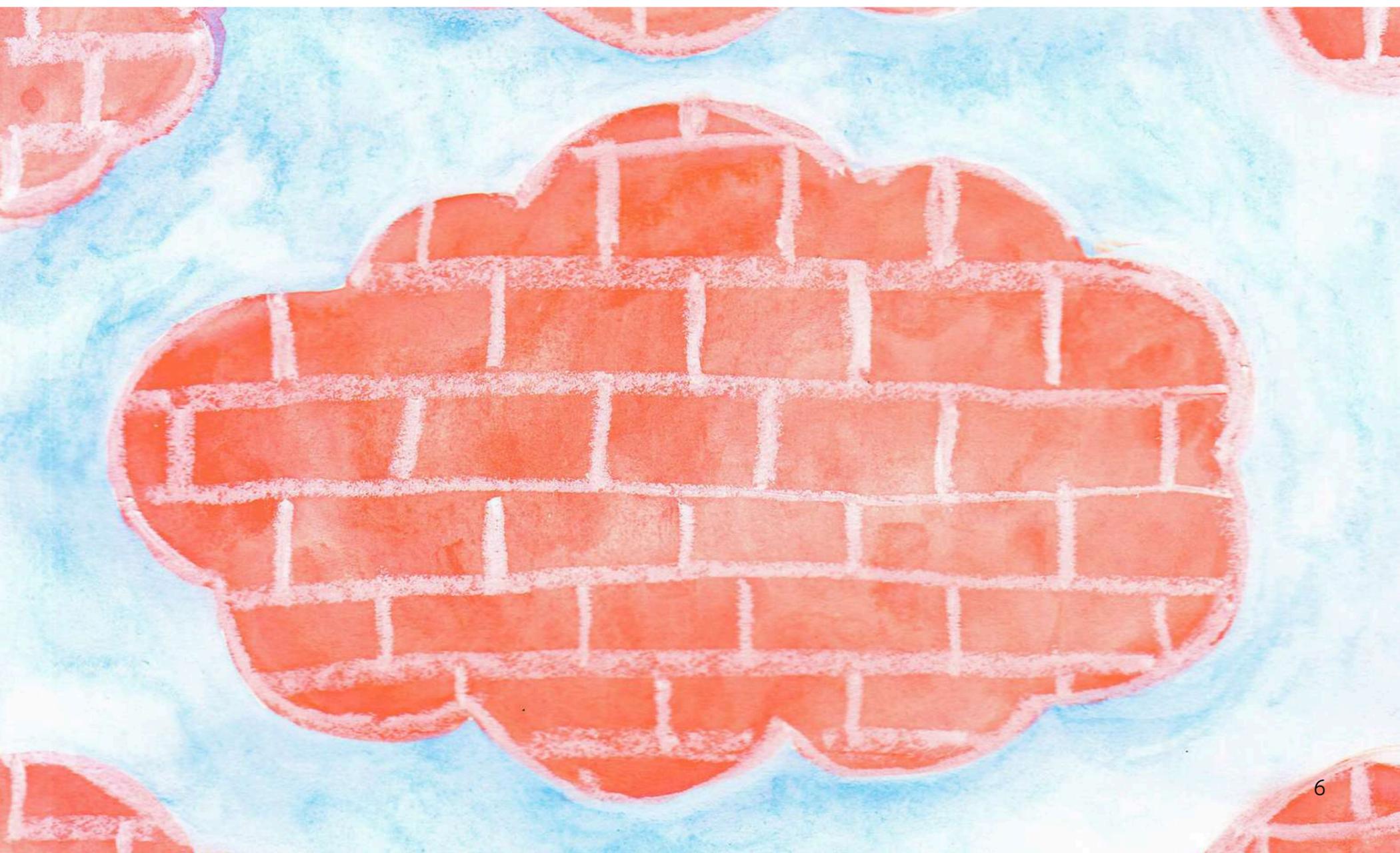
C'est du spectacle issu de cette enquête dont il sera question plus particulièrement dans ce dossier.

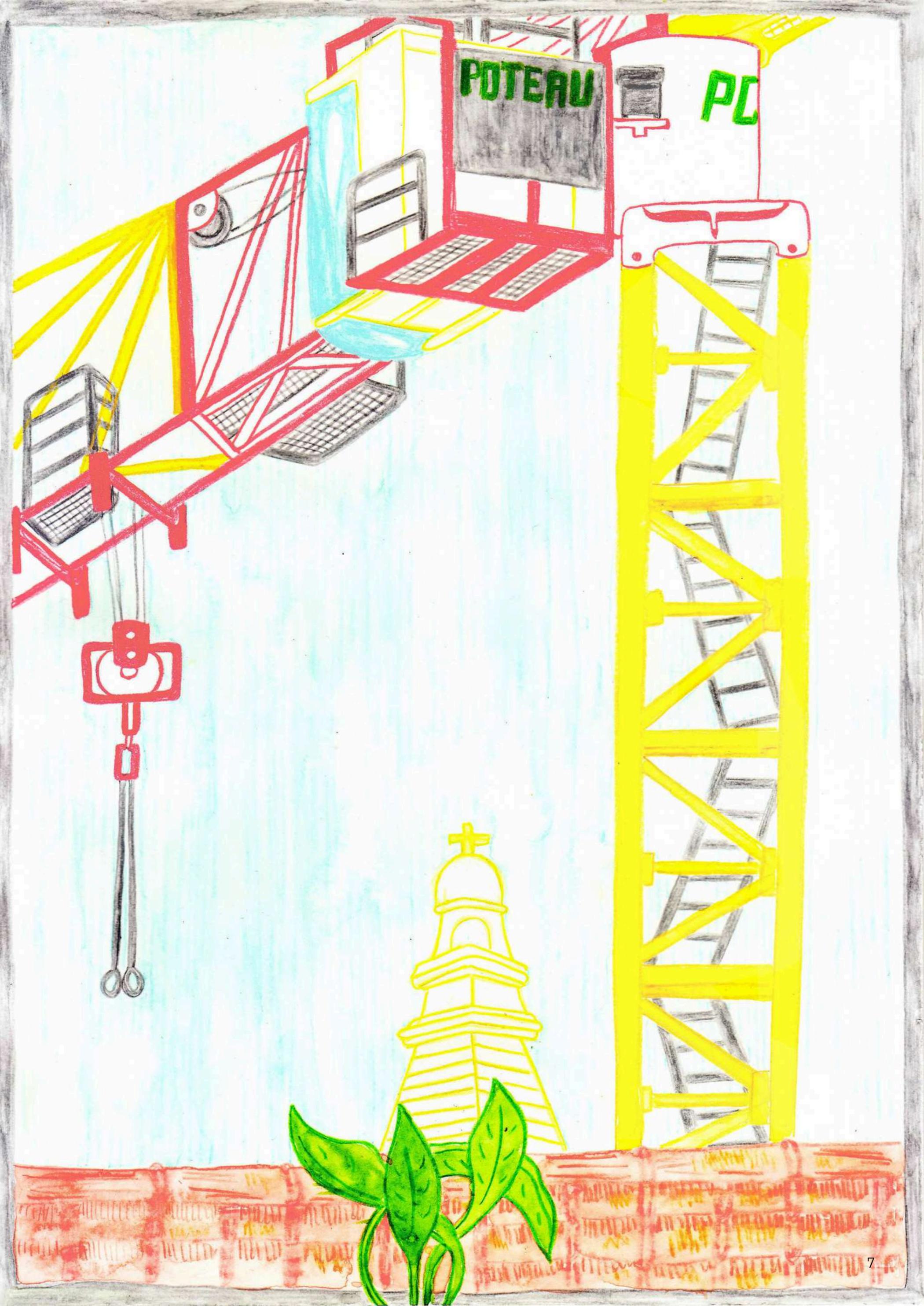


PARTENAIRES DU PROJET

Ecole d'Urbanisme de Paris de l'UGE
ENS de Lyon Master Arts - Parcours
Dramaturgies
Master Altervilles de l'UJM
Institut d'Urbanisme de Lyon 2
Rize de Villeurbanne
Théâtre le Ciel de Lyon 8
Collège Jean Macé de Villeurbanne
Collectif Sous les Néons
Collège Jean Mermoz de Lyon

Loire Forez Agglomération
Fondation Richard de Lyon
"La Troupe" de la MJC Mermoz de Lyon
Groupe FLE de l'Amicale Laïque
Beaubrun de Saint-Etienne
Ville de Vitry-sur-Seine
Ville de Fontenay-sous-Bois
Médiathèque de Roanne
Château de Goutelas





LE PROCÈS DE PAVILLON



LA GENÈSE

Lors de la saison 2024-2025, des conditions rares se sont alignées et nous ont permis de conjuguer idéalement plusieurs démarches : scientifique, pédagogique, artistique.

Loire Forez Agglomération (LFA) nous a commandé un diagnostic de territoire sur la fabrique du logement dans le contexte du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Le Z.A.N. ?

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un dispositif créé par la loi Climat et Résilience de 2021 visant, en 2050, à stopper l'augmentation des surfaces artificialisées par la compensation de celles consommées. D'ici cette date, un rythme de réduction de l'artificialisation est défini au niveau régional puis décliné jusqu'au niveau local. Son objectif est de préserver la biodiversité, les terres agricoles et l'aggravation des phénomènes climatiques par la lutte contre l'étalement urbain. La mise en œuvre passe par des réglementations strictes dans les documents réglementaires encadrant la délivrance des permis de construire, des incitations à la reconversion de friches et une gestion plus durable des territoires.

En effet, la consommation foncière est encore importante dans ce territoire dont un des principaux moteurs est l'accès à la propriété sous la forme du pavillon individuel.

LFA s'est révélée un formidable partenaire, qui a su rassembler les conditions idéales pour organiser une enquête exhaustive et de qualité.

Pour répondre à cette commande, nous avons fait appel à deux universités :

- L'École d'Urbanisme de Paris de l'Université Gustave Eiffel (Paris-Marne-La-Vallée). Une équipe d'une vingtaine d'étudiant.es encadrée par **Yoan Miot** et **Claire Aragau** (spécialiste du périurbain) qui en ont fait leur stage d'études de l'année.
- L'ENS de Lyon, département études théâtrales, des étudiant.es des étudiants du Master Arts - Parcours Dramaturgies encadré.es par **Anne Pellois**.

INTRODUCTION

COMPRÉHENSION DE LA COMMANDE

- Mener une enquête sur les droits à construire à partir d'un type de logement, la maison individuelle, un marqueur important du paysage de LFa : l'enquête vise à analyser l'évolution du modèle pavillonnaire sous l'influence des nouvelles contraintes écologiques et réglementaires ;
- Concevoir une performance théâtrale pour engager un débat public : grâce à l'aide du Collectif X, production et représentation d'une performance théâtrale dans le but de susciter un dialogue autour du modèle pavillonnaire et de ses impacts environnementaux.

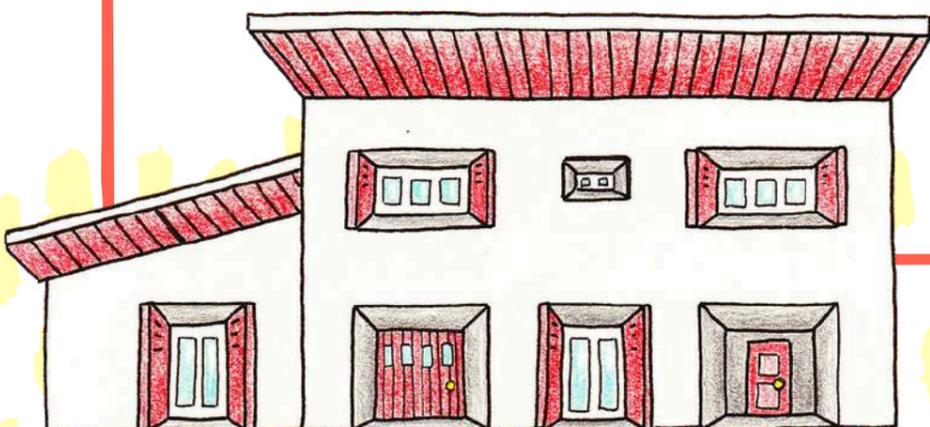


Périurbain : Espace en périphérie d'une agglomération où 15% des habitants travaillent dans le pôle urbain central. Comprend des zones d'activités et des lotissements pavillonnaires.*

Droits à construire : Ces droits s'entendent comme la faculté de réaliser une construction dont la superficie, le volume et la densité sont fonctions des règles d'urbanisme en vigueur.*

Habitat pavillonnaire : Type de logement individuel en périphérie, caractérisé par une maison avec jardin. Historiquement, ces zones sont issues du XXème siècle et sont associées à des banlieues et espaces périurbains.*

Extrait du livrable des étudiant.es de l'École d'urbanisme qui a précédé la création du compte-rendu théâtral



LA CHRONOLOGIE

En **septembre 2024**, un travail d'enquête de terrain a été mené par les étudiant.es en urbanisme, accompagné.es par l'équipe artistique du Collectif X. LFA avait identifié pour nous 4 communes représentatives des différentes dynamiques sur son territoire :

- **Montbrison** (la ville centre) ;
- **Chambles** (commune aisée proche de Saint-Etienne) ;
- **Boisset-lès-Montrond** (petite commune périurbaine collée à l'autoroute)
- **Saint-Georges-en-Couzan** (commune rurale et semi-montagnarde).

Grâce à la coordination et au volontarisme de LFA, nous avons pu réaliser une centaine d'entretiens, auprès d'élu.es, de technicien.nes, et d'habitant.es.

Courant automne 2024, les étudiant.es, guidé.es par Yoan Miot et Claire Aragau, ont analysé le matériau collecté et ont fourni à LFA une première analyse du territoire.

En décembre 2024, étudiant.es de l'Ecole d'urbanisme et membre du Collectif X se sont retrouvés pour une semaine de résidence. Nous avons repris les résultats des étudiant.es et avons tâché d'en faire un compte-rendu théâtral, et pour cela nous avons choisi l'axe narratif du procès. Nous avons joué une première fois dans la salle du conseil communautaire de LFA, à Montbrison. La forme a rencontré un grand succès.



LA CHRONOLOGIE

En janvier 2025, le spectacle a été repris par les étudiant.es en dramaturgie de l'ENS de Lyon, qui l'ont remanié avec leur expertise propre. Cette forme affinée a été jouée dans les salles des fêtes des communes enquêtées, au plus près des gens concernés. Beaucoup de personnes étaient là, concernés, intéressés.

À l'automne 2025, plusieurs reprises sont envisagées :

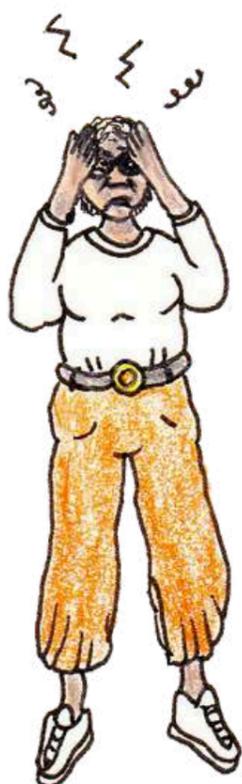
- À LFA, à l'initiative de son Président, qui a désiré montrer le spectacle à la Conférence des Maires de son territoire ;
- À l'Université Gustave Eiffel, devant la communauté scientifique et les étudiant.es de l'École d'Urbanisme de Paris ;
- Au Théâtre d'Aurillac, au cœur d'un territoire aux problématiques résidentielles suffisamment proches de celles de LFA pour que le spectacle, malgré sa spécificité locale, résonne intensément.



Le Procès de Pavillon, représentation du 6 décembre 2024 à Montbrison, avec les étudiants de l'École d'urbanisme de Paris



Le Procès de Pavillon, représentation du 15 janvier à Boisset-lès-Montrond, avec les étudiants en dramaturgie de l'ENS



LE CHOIX DU PROCÈS

Demander à une vingtaine d'étudiant.es qui n'ont jamais écrit de théâtre de concevoir une œuvre collective était un sacré pari. Nous savions qu'il nous fallait absolument leur proposer un cadre d'énonciation fort, afin d'éviter l'éparpillement et d'harmoniser toutes leurs propositions.

La forme du procès s'est présentée à nous, sous la forme d'une phrase lâchée par une directrice de service au cours de la première restitution scientifique du travail :

« C'est vrai que même chez nous, on fait tout le temps le procès du pavillon ! ».

Ce n'était pas tombé dans l'oreille de sourds ! Nous avons proposé cette idée aux étudiant.es : faire une bonne fois pour toute le procès du pavillon, pour en finir avec les préjugés et dépasser les idées fausses. Ils se sont emparé.es de l'idée avec appétit et ont fait des merveilles.





La forme du procès a de nombreux avantages :

- Il permet d'organiser la valse des arguments dans une forme de tension policière, qui nous soulage de la torpeur dans laquelle peut nous jeter le long exposé scientifique, même bien ficelé. Dans un procès il est entendu que l'on doit passer par des phases fastidieuses et très techniques : mais on l'accepte, ça fait partie du jeu, puisqu'on est engagé ensemble dans une recherche active de ce qui est vrai. La forme du procès met le spectateur en situation de co-chercheur de vérité.
- Le procès permet aussi d'intégrer de nombreux interprètes, puisqu'il s'agit essentiellement d'un défilé de témoins, chacun.e porteur de son univers, de sa thèse et de son argumentaire.
- La valse des témoins permet d'intégrer facilement les registres très variés que nous ont proposés les étudiant.es : du plus technique au plus ludique, tout est possible, tout y passe, jusqu'à la forme chorale, jusqu'à la chorégraphie, jusqu'au karaoké !
- La forme du procès permet une grande souplesse formelle : on peut jouer dans n'importe quelle grande salle de réunion publique, même sans équipement théâtral.
- Enfin, et c'est sûrement le point le plus important, la forme du procès entraîne une certaine objectivité du propos, et permet à chacun.e de construire son opinion, sans être envahi de la thèse supposément défendue par les auteur.rices. Nous avons eu à cœur que ce procès soit un procès à charge et à décharge, qu'il présente un véritable équilibre des arguments, et que chaque point de vue présenté soit défendu, haut et fort, sans réserve, et jamais moqué. Sur un sujet aussi sensible, où se mêlent la vaste échelle du territoire et l'échelle la plus intime, il était important que chacun se sente accueilli et représenté, quelle que soit son entrée dans le sujet.

Ce spectacle a donc été écrit et joué par les étudiant.es

De l'École d'Urbanisme de Paris :
Université Gustave Eiffel

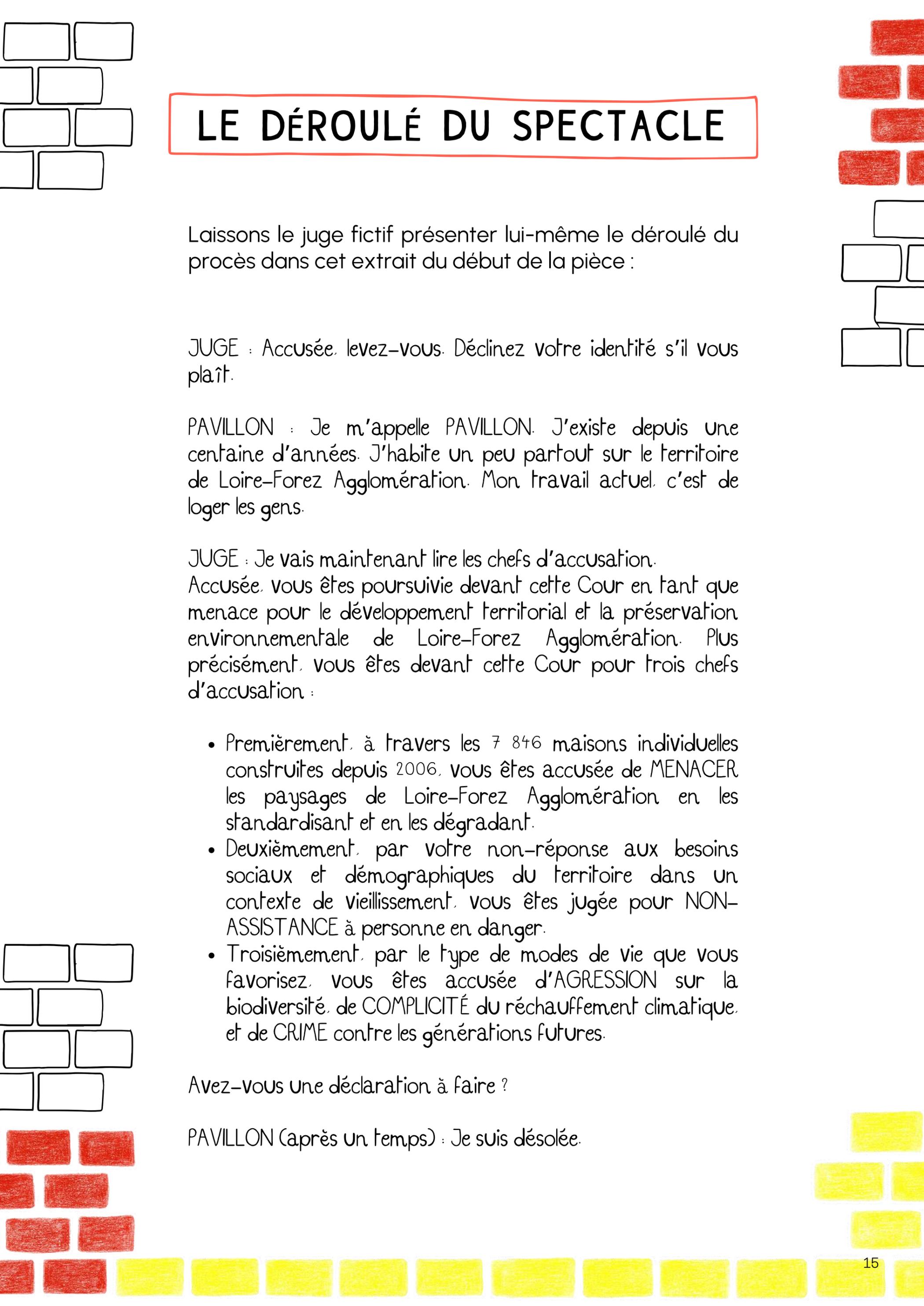
Bataille Gwenda
Baudouin Étienne
Behaghel Charlotte
Blanchard Louise
Bonfond Loane
Boyer Mathilde
Bruel Garance
Finck Gaspard
Grapin Julie
Griffaton Marion

Hamon Félix
Kops Hugo
Lahuec Servane
Leprat Elisa
Maissa Lénaïck
Vergnault Pauline
Videau David
Virieux Anatolie
Withoeft Luisa

De l'ENS de Lyon :

Fourmeaux Mélodie
Jahanbakhsh Zahra
Ménadier Milena
Passeron Bastien
Roques Hortense
Rousson Kyiane
Trocello Cynthia

Nous les remercions ici !



LE DÉROULÉ DU SPECTACLE

Laissons le juge fictif présenter lui-même le déroulé du procès dans cet extrait du début de la pièce :

JUGE : Accusée, levez-vous. Déclinez votre identité s'il vous plaît.

PAVILLON : Je m'appelle PAVILLON. J'existe depuis une centaine d'années. J'habite un peu partout sur le territoire de Loire-Forez Agglomération. Mon travail actuel, c'est de loger les gens.

JUGE : Je vais maintenant lire les chefs d'accusation. Accusée, vous êtes poursuivie devant cette Cour en tant que menace pour le développement territorial et la préservation environnementale de Loire-Forez Agglomération. Plus précisément, vous êtes devant cette Cour pour trois chefs d'accusation :

- Premièrement, à travers les 7 846 maisons individuelles construites depuis 2006, vous êtes accusée de MENACER les paysages de Loire-Forez Agglomération en les standardisant et en les dégradant.
- Deuxièmement, par votre non-réponse aux besoins sociaux et démographiques du territoire dans un contexte de vieillissement, vous êtes jugée pour NON-ASSISTANCE à personne en danger.
- Troisièmement, par le type de modes de vie que vous favorisez, vous êtes accusée d'AGRESSION sur la biodiversité, de COMPLICITÉ du réchauffement climatique, et de CRIME contre les générations futures.

Avez-vous une déclaration à faire ?

PAVILLON (après un temps) : Je suis désolée.

1. PAVILLON menace les paysages

- **Patrick Moine, spécialiste du patrimoine architectural et paysager**, commence par nous présenter le territoire, et pose la thèse : PAVILLON enlaidit nos paysages alors que la défense affirme que PAVILLON, en étant présent de manière massive et dans toutes les communes, constitue désormais un patrimoine ordinaire du territoire.
- **Jamie Gourmand, responsable de la planification**, défend que grâce à un document réglementaire exigeant, le Plan Local d'Urbanisme, la forme de PAVILLON est désormais encadrée et que sa construction ne peut plus menacer les paysages.
- **Valérie Duchesnes, du service des droits des sols**, raconte le quotidien surchargé de son métier, et l'importance de donner des moyens humains à son service, pour accompagner au mieux chaque projet de construction.
- **Iris Lamarcq, bâtisseur et promoteur**, raconte son métier, la diversité formelle des PAVILLONS ainsi que les contraintes économiques qui pèsent sur son activité qui conduisent à une standardisation des matériaux utilisés.

2. PAVILLON ne répond pas aux besoins sociaux et démographiques du territoire

- La deuxième partie recommence avec le **Chœur des habitant.es**, moment de théâtre participatif qui fait attendre le foisonnement de paroles et de trajectoires des habitant.es des PAVILLONS de LFA.
- **Anna Saval-Faire, directrice de la stratégie territoriale**, démontre, études à l'appui, que PAVILLON n'est plus la bonne réponse aux enjeux démographiques de demain. Selon elle, « les gens ont envie de PAVILLON, mais ils n'en ont pas besoin ! »
- **Oliver Deprès, élu communal**, raconte comment se passe l'accession à la propriété classique d'un ménage en PAVILLON neuf. Le Procureur finira par le coincer et lui prouver que PAVILLON n'est financièrement accessible que pour la minorité la plus aisée.
- **Iris Lamarcq, promoteur**, revient et montre comment il adapte ses offres aux moyens des gens, et démontre ainsi que PAVILLON est plus plastique qu'on ne le croit. Et que s'il construit du PAVILLON, c'est que la demande existe. Le procureur lui rétorque que son secteur est massivement aidé par les aides publiques et défiscalisation, et que si le marché du PAVILLON tient, c'est du fait d'une volonté politique, et pas seulement du fait des lois de l'offre et de la demande.

3. PAVILLON porte atteinte à l'environnement

- **Clémence Xiété, militante écologiste**, vient témoigner pour les futur.es habitant.es du territoire, et nous raconte, comme si nous y étions, les conséquences de notre mode de vie actuel sur les générations futures.
- **Alizée Jacotet, habitante**, nous raconte ses efforts pour concilier habitat en PAVILLON et mode de vie écologique. Elle défend que son jardin peut constituer une véritable réserve de biodiversité, et participer à la continuité de corridors écologiques attenants. Le procureur lui rétorquera que ses déplacements en voiture, qu'implique sa vie en PAVILLON, ruine l'ensemble de ses efforts. Mais elle se défend en rappelant l'impossibilité de se passer de la voiture dans un territoire rural et périurbain
- **Delphine Richard, de la DDT**, précise les conséquences de ce mode de vie périurbain, et introduit la question de l'artificialisation des sols et de la ZAN.
- **Claire Aragau, chercheuse**, vient démêler quelques confusions entre habitat pavillonnaire et vie périurbaine, et suggère qu'attention ! LFA n'est déjà plus tout à fait un espace périrurbain.
- **Caroline Durieux, habitante**, commence par raconter son parcours, en chanson ! Ça vient nous soulager de la grande technicité des argumentaires précédents. Elle partage ensuite son expérience, qui permet de faire entendre les conséquences au plus près des gens de la réduction progressive des droits à construire. Elle s'est faite « rétro-zoner » : son terrain, sur la valeur duquel elle comptait, n'est plus constructible, contrairement à ceux de ses frères mitoyens. Dès lors, elle pose la question : pourquoi est-ce à elle de porter tous les efforts collectifs de réduction de l'artificialisation des terres ? La Loi ZAN est-elle la solution la plus adaptée, quand on considère la situation fine des territoires ?

Le procès se conclut par trois morceaux de bravoure :

- Le réquisitoire du procureur
- La plaidoirie de l'avocat
- La déclaration finale de l'accusée qui, après être restée mutique pendant tout son procès, fait enfin entendre sa voix. Et quand elle le fait, c'est pour chanter. Ainsi, et c'est heureux, le spectacle se termine en comédie musicale.



ACCUEILLIR LE SPECTACLE

UNE FORME LOCALE QUI PEUT PARLER À D'AUTRES TERRITOIRES

Les représentations sur le territoire de LFA ont eu de nombreux échos positifs, tant du côté des élu.es et technicien.nes et professionnel.les engagé.es dans le sujet, que du côté des habitant.es, et notamment des habitant.es de PAVILLON.

Nous sommes fiers de constater qu'en faisant le pari du détail, de la précision scientifique, du travail de fond, nous avons réussi à faire un spectacle qui parle à son territoire.

Il nous semble que cette précision permet au spectacle d'accéder à une forme de généralité malgré son caractère très local : en décrivant très précisément un territoire, il peut parler à des territoires aux problématiques proches.

ACCUEIL TECHNIQUE

L'accueil est très simple. Il nous faut identifier ensemble la salle la plus à même d'accueillir le spectacle, le plus souvent la salle où se déroule la vie associative et politique de la commune. Et ce autant pour des raisons matérielles que pour des raisons symboliques : afin que les publics associent l'événement à leur vie citoyenne plus encore qu'à leur vie culturelle.

Nous avons besoin :

- D'une estrade
- De quelques tables et chaises
- De quoi projeter une image (vidéoprojecteur + écran) visible en pleine lumière
- De 4 micros à main sur pied
- De quoi diffuser le son des micros ainsi que de la musique

Nous venons avec nos ordinateurs de régie.

DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Autour de l'accueil de cette forme, plusieurs actions peuvent être envisagées.

AVANT

- Nous pouvons venir quelques jours en amont pour mener un travail d'enquête afin d'adapter la forme aux spécificités du nouveau territoire.
- Nous pouvons former des amateurs locaux pour qu'ils intègrent le spectacle, et par là, les intéresser au sujet. Le spectacle a été écrit à l'origine pour une vingtaine d'interprètes. Il a été remanié depuis pour pouvoir se jouer avec moins de personnes, mais il n'en reste pas moins que plus on est nombreux, mieux c'est. C'est pourquoi nous aimons ouvrir la distribution aux participant.es locaux. Il y a des scènes chorales très faciles à interpréter, très accueillantes, et qui demandent peu de savoir-faire théâtral et peu de temps de répétition. Il y a aussi des rôles plus conséquents à tenir. Les modalités de recrutement et de répétition sont à définir ensemble.

PENDANT

- À l'issue de la représentation, nous pouvons proposer un temps bonus : un juré tiré au sort parmi les spectateur.rices doit délibérer et présenter la peine qu'il décide d'infliger à PAVILLON. C'est une façon d'amorcer le débat depuis l'intérieur de la proposition artistique et de donner la parole à l'assemblée des spectateur.rices.

APRÈS

- Le territoire d'accueil du spectacle peut devenir un de nos nouveaux territoires d'enquête au long cours, et obtenir son propre diagnostic scientifique et théâtral de territoire.
- Au-delà encore, il y a de nombreuses façons de nous accompagner à long terme : devenir coproducteur, accueillir des résidences d'écriture ou de répétition, et enfin organiser ensemble des représentations de notre future grande fresque conclusive.

Permis de construire, ça continue!

LA SAISON #3 (2025-2026)

Cette troisième année se présente à nous comme un centre au milieu des 5 années de développement du projet (a priori), une véritable charnière, un renversement de paradigme.

Nous avons décidé de faire une pause dans nos enquêtes, et de nous employer à bâtir la structure narrative de notre grand spectacle conclusif. Après deux années à mettre la recherche en avant, il est temps pour nous de laisser cette place à l'écriture, afin de permettre à l'intuition artistique d'informer notre enquête et de commencer à guider nos pas.

Une fois que nous aurons déterminé notre fil narratif, que nous aurons choisi ce que nous souhaitons raconter, les thèses que nous souhaitons défendre, les alternatives que nous voulons mettre en lumière : nous pourrons repartir en enquête pour deux ultimes années, informés de nos manques, regonflés de désirs, prêts à en découdre avec de nouvelles hypothèses !



Permis de construire, ça continue !

LES FORMES DISPONIBLES À LA DIFFUSION

En attendant, les différentes formes élaborées en cours de route restent disponibles à la tournée :

Le Procès de PAVILLON

C'était l'objet de ce dossier !

Le module pédagogique

Comme nous l'avons fait dans le cas du procès de PAVILLON, nous pouvons intervenir au sein de formations supérieures (tant en urbanisme qu'en théâtre) et proposer un module complet depuis l'enquête de terrain jusqu'à la restitution théâtrale. La formule permet notamment de faire travailler ensemble des étudiant.es d'horizons thématiques différents.

La controverse

Cette forme est issue des résultats de l'étape #1 de *Permis de construire*. C'est un dispositif théâtral participatif d'une heure qui permet à une assemblée de jouer une fausse réunion publique, et d'en comprendre les dynamiques de violence et de pouvoir, d'un côté comme de l'autre.

Elle a pour thème le prix du logement : pourquoi est-il si cher ? Pourquoi est-ce si difficile de se loger dans les grandes villes ? Quels sont les leviers publics pour enrayer cette escalade ?

Son contenu peut toutefois être adapté à d'autres thèmes.

La playformance

Cette forme théâtrale légère, portée par Arthur Fourcade et Yoan Miot, raconte à la fois : les relations multiples entre ville et argent ; la genèse du projet *Permis de construire* ; le duo d'amitié et de travail de ses deux porteurs ; les origines de leurs vocations respectives ; et quelques autres petites choses plus personnelles encore.

La singularité de cette forme, c'est qu'elle se fait en traversant les jeux vidéo qui ont marqué leurs parcours, procédé qui nous vient du travail novateur du collectif *Sous les Néons*.

Très accessible, pas chère, cette forme est notre carte de visite, à mettre entre toutes les oreilles et dans tous les espaces (médiathèque, université, colloque, centre social, game-jam, appartement - et même les théâtres !)

LE DUO

UNE AMITIÉ PROFONDE ET STRUCTURANTE



Nous, Arthur Fourcade et Yoan Miot, sommes un vrai duo. Nous avons une sacrée longue histoire de recherches et de créations en partage.

Nous sommes avant tout "des amis de 20 ans". On s'est connu sur les bancs de la fac, on s'est formés ensemble, et puis on a expérimenté ensemble, tâtonnant longuement entre nos deux pratiques.

C'est lors d'une coïncidence de vie que notre duo s'est scellé : de 2009 à 2012, Arthur était en formation à l'École de la Comédie de Saint-Étienne, tandis que Yoan étudiait le territoire stéphanois dans le cadre de sa thèse sur le logement ancien. Arthur hébergeait Yoan, tous deux marchions dans la ville en partageant nos expériences, exprimant le désir de les mélanger, de les hybrider. Un théâtre au plus près de la société réelle. Une science accessible et active pour tous.tes.

Au fil de nos projets successifs, nous avons cultivé une certaine contagion disciplinaire : chacun part de sa champ de compétence, depuis lequel il est force de proposition, source d'ancrage ; mais chacun va explorer le terrain disciplinaire de l'autre. Ainsi Yoan met en scène, écrit et joue ; tandis qu'Arthur enquête, lit des ouvrages scientifiques, parfois même en écrit.



ARTHUR FOURCADE

Arthur vient de Cambrai, une petite ville de province du Nord de la France. Il découvre le théâtre adolescent en intégrant un groupe amateur avec lequel il aura des expériences éblouissantes. Le théâtre commence pour lui avant tout par une histoire de groupe.

Il intègre en 2009 l'École de la Comédie de Saint-Étienne, où il rencontre les membres de la promotion X, avec qui il fondera le Collectif X, groupe dans lequel les questions éthiques et réflexives prennent autant de place que les réponses esthétiques. Dans le cadre de ce Collectif, Arthur dessine un parcours de concepteur de formes théâtrales qui mêlent mise en scène, enquête, écriture et jeu, parmi lesquelles *VILLES#* avec le chercheur en urbanisme Yoan Miot.

Parmi les autres amitiés professionnelles structurantes, il faut aussi citer Olivier Maurin, Maud Lefebvre, Jérôme Cochet, Agnès D'halluin, Grégory Bonnefont, Clémentine Allain, François Hien, Matthieu Loos.

YOAN MIOT

Yoan Miot a grandi à Reims, en Champagne-Ardenne. Il découvre le théâtre à travers l'option théâtre dans son lycée. Il en poursuit la pratique pendant ses études à Lille et rencontre Arthur Fourcade à cette occasion.

En 2009, il entreprend un doctorat d'aménagement et d'urbanisme sur les trajectoires de décroissance urbaine. Il s'intéresse particulièrement aux villes de tradition industrielle et aux politiques de l'habitat qui y sont menées. Un de ses terrains de recherche est l'agglomération de Saint-Étienne. C'est dans ce cadre que naît le projet *VILLES#* avec Arthur Fourcade et le Collectif X.

En 2013, son doctorat obtient le prix de thèse du Conseil National des Universités de Géographie et il devient maître de conférences au sein de l'Université Gustave Eiffel et de sa composante, l'École d'Urbanisme de Paris.

Il crée, au sein de l'École d'Urbanisme de Paris, en 2015 un parcours de formation à niveau master 2 en apprentissage centré sur la manière dont les nouveaux enjeux et problèmes posés par les crises climatique et de l'effondrement de la biodiversité appellent à restructurer la sectorisation de l'action publique urbaine. Dans ce cadre, il expérimente de nombreux formats d'enseignements, notamment par le jeu et la mise en situation professionnelle.

En 2024, il soutient son habilitation à diriger des recherches sur la dévalorisation du logement en France et la manière dont les acteurs publics et parapublics construisent socialement et politiquement les marchés locaux. Cette HDR clôt une séquence de quinze ans de recherche centrée sur les villes en décroissance pour explorer les processus contemporain de production du logement en France, notamment avec le projet *Permis de construire*.

En septembre 2025, Yoan Miot a pris la direction de l'École d'urbanisme de Paris.



LES CONTACTS

Metteur en scène

Arthur Fourcade
06 99 05 87 71
fourcadearthur@hotmail.com

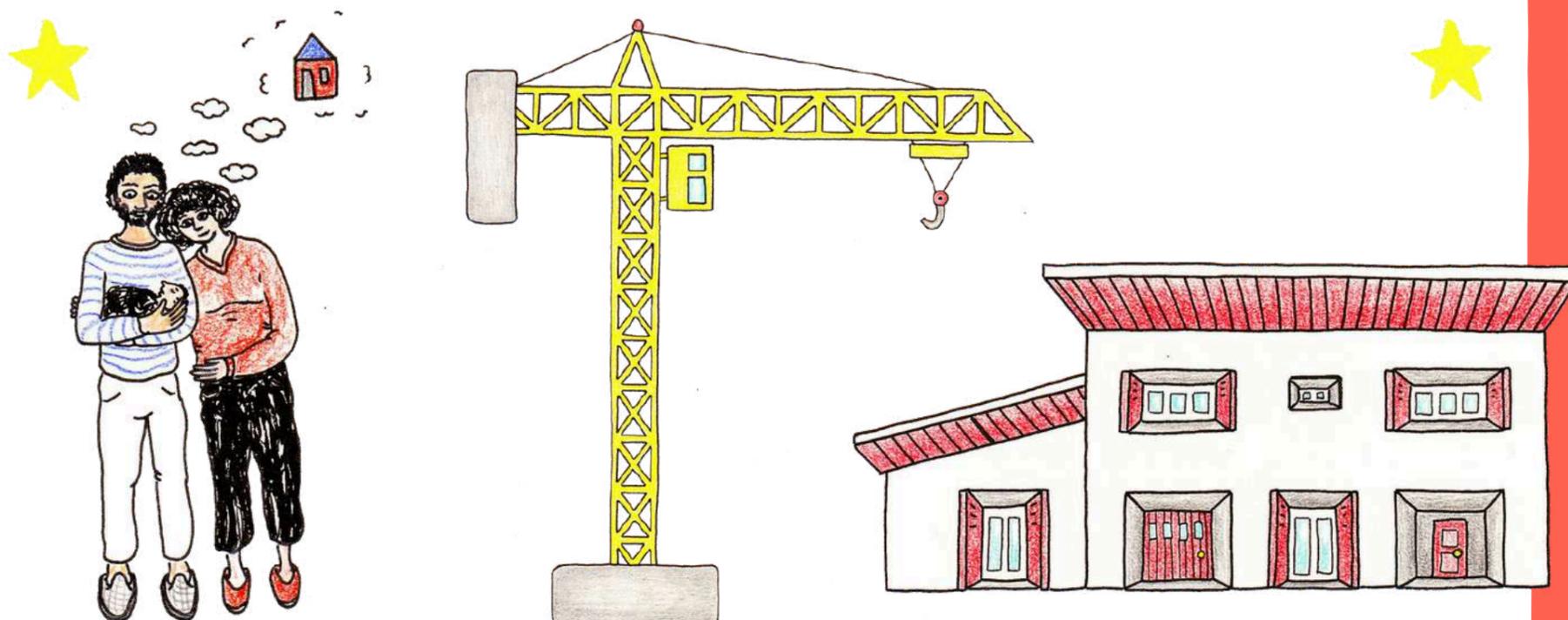
Chercheur

Yoan Miot
06 21 49 85 33
miot.yoan@gmail.com

Administratrice de production

Maëlle Gagne
06 23 20 90 89
administration@collectifx.com

Illustrations de Madeleine Guilluy



Association Loi 1901

Siège social : 86 rue Vaillant Couturier - 42000 SAINT-ÉTIENNE

Siret : 793 418 021 00051 / APE : 9001Z

Licence : 2-1070729 / 3-1070730

<https://www.collectifx.com/>